

**I] Définissez les termes suivants :** (4 points)

- **Conflits sociaux** : Antagonisme entre deux individus ou groupes d'individus ayant des intérêts opposés et cherchant à modifier l'ordre social établi. Les conflits sociaux peuvent être des conflits du travail ou des conflits sociétaux.
- **Institutionnalisation des conflits** : Processus d'encadrement progressif des conflits par la mise en place de règles et d'institutions visant à les réguler.
- **Cohésion sociale** : Etat de la société caractérisé par des liens sociaux intenses et variés c-à-d avec une forte intégration sociale (faible exclusion sociale).
- **Socialisation** : Processus d'intériorisation et d'apprentissage des valeurs et des normes de la société dans laquelle on vit et qui guide le comportement des individus.

**II] Mobilisation de connaissances :**

A) Comparez les formes de solidarité selon Durkheim (3 points)

**L'absence de comparaison coûte la moitié des points...** (Pour les élèves qui se « contenteraient de réciter les caractéristiques de la solidarité mécanique et ensuite celles de l'organique).

	<b>Solidarité mécanique</b>	<b>Solidarité organique</b>
Sociétés ?	Traditionnelle	Moderne avec la montée de l'individualisme (division du travail)
Caractéristiques des individus	Similaires	Hétérogènes mais complémentaires
Conscience	Conscience collective forte (ensemble des sentiments et des croyances communes à la moyenne des membres de la société)	Conscience coll qui s'effrite au profit des consciences individuelles
Droit	Répressif/ punitif	Restitutif/ coopératif

B) Rédigez l'introduction du sujet : Dans quelle mesure les mutations du rôle de l'instance qu'est l'école remettent-elles en cause l'intégration sociale ? (3 points)

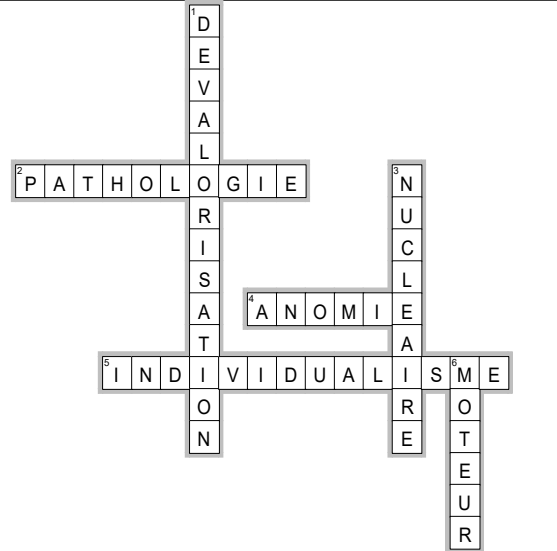
Accroche (0.25) + définitions intégration sociale (0.5 pt) et institution scolaire (0.5 pt) + problématique qui met en évidence l'aspect dialectique du sujet (0.75 pt) + annonce claire d'un plan cohérent (1 pt)

C) En quoi peut-on dire que les caractéristiques des conflits ont été modifiées ? (3 points)

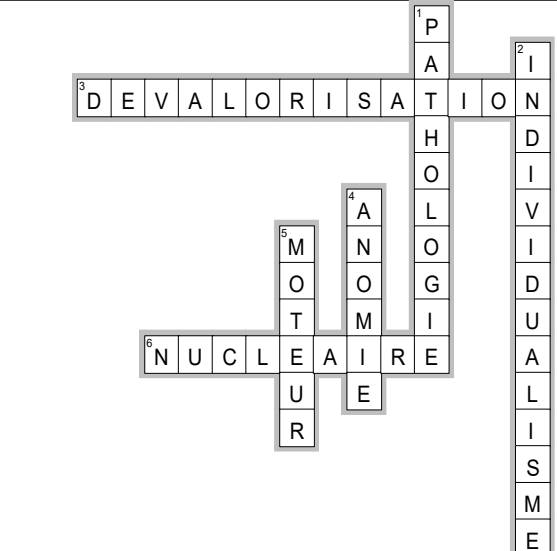
**ATTENTION au vocabulaire utilisé...** Sont attendus les termes clés du chapitre !

	<b>Conflits traditionnels</b>	<b>NMS</b>
<b>Enjeux</b>	Valeurs matérialistes (explications et exemples)	Valeurs post-matérialistes (explications et exemples)
<b>Formes</b>	Grèves avec JINT	Manifestations, pétitions, nombreuses autres possibilités
<b>Acteurs</b>	Syndicats + ouvriers + patrons	Grande variété des acteurs (hommes comme femmes, jeunes comme moins jeunes, salariés, chômeurs, inactifs...)

D) Mots-croisés. Complétez la grille à l'aide des indications fournies. (3 points)



1 D  
E  
V  
A  
L  
O  
R  
I  
S  
A  
T  
I  
O  
N  
2 I  
3 P  
A  
T  
H  
O  
L  
O  
G  
I  
E  
4 A  
N  
O  
M  
I  
E  
5 I  
N  
D  
I  
V  
I  
D  
U  
A  
L  
I  
S  
M  
E  
6 U  
R  
T  
E  
U  
R



1 P  
A  
T  
H  
O  
L  
O  
G  
I  
E  
2 I  
3 D  
E  
V  
A  
L  
O  
R  
I  
S  
A  
T  
I  
O  
N  
4 A  
N  
O  
M  
I  
E  
5 M  
O  
T  
I  
V  
I  
T  
É  
6 N  
U  
C  
L  
É  
A  
I  
R  
E  
U  
R

EclipseCrossword.com

### **III] Etudes de document :**

Le document présenté par l'INSEE est un tableau à double entrées sur les conditions de vie des ménages français de 1996 à 2004. Il met en évidence les déterminants de l'implantation d'un syndicat sur le lieu de travail ainsi que le taux de syndicalisation en % selon plusieurs critères. L'enquête porte aussi bien sur le secteur public que le secteur privé.

Premier constat sur la syndicalisation en France : plus l'implantation d'un syndicat sur le lieu de travail est forte, plus le taux de syndicalisation l'est aussi : Ainsi par exemple l'écart concernant l'implantation syndicale entre les salariés diplômés et ceux non diplômés est de 15 points (en faveur des plus diplômés) et le taux de syndicalisation des plus diplômés est 2.3 fois plus grand pour les plus diplômés. Il en est de même pour tous les autres critères (sexe, âge, revenus, forme d'emploi).

En outre le taux de syndicalisation varie selon les critères présentés :

- Ainsi par exemple, plus le diplôme est élevé, plus le taux de syndicalisation augmente : alors que seulement 6.6% des salariés ayant au maximum un bac sont syndiqués, on note que 15.2% des salariés les plus diplômés sont syndiqués.
- Plus le revenu s'accroît plus le taux de syndicalisation augmente aussi : 3.7% des salariés les plus pauvres (25% des salariés) sont syndiqués contre 12.3% des salariés les plus riches (25% des salariés).
- Les hommes ont plus tendance à se syndiquer que les femmes puisque la part des salariés masculins qui cotisent à un syndicat est 2 points plus forte que celle des salariées.
- Les jeunes adhèrent moins à des syndicats que leurs aînés : 11.5% des salariés de 50 ans et plus sont syndiqués contre seulement 2.7% des salariés de moins de 30 ans (4 fois moins)
- Les salariés en emploi stable adhèrent plus à un syndicat que les salariés en emploi atypique (temps partiel ou emploi précaire). Ainsi 9.4% des salariés en emploi stable se syndiquent contre seulement 2.4% des personnes occupant un emploi précaire.

Conclusion : La précarisation croissante des emplois en France depuis les années 1990 a fait ressurgir le débat sur le retour des inégalités notamment économiques. Il est fort à parier que cette dégradation du marché du travail joue alors en défaveur du taux de syndicalisation en France...